

# ASSEMBLÉE NATIONALE

28 mai 2013

---

REFONDATION DE L'ÉCOLE DE LA RÉPUBLIQUE - (N° 1057)

Adopté

## AMENDEMENT

N° AC96

présenté par

M. Breton

-----

### ARTICLE 15

A la première phrase de l'alinéa 2, substituer aux mots : « les besoins de l'éducation populaire, de la vie citoyenne et des pratiques culturelles et artistiques, », les mots : « des activités d'éducation et de formation, »

### EXPOSÉ SOMMAIRE

L'ouverture des locaux et des équipements scolaires des lycées et établissements régionaux d'enseignement adapté est sans doute souhaitable, mais il importe que leur utilisation soit liée à un objectif d'éducation et de formation.